

APPEL A PROPOSITION NATIONAL POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL MEDICAL AUX SITES APPUYES PAR IPAS

DATE DU LANCEMENT D'APPEL A PROPOSITION : Le 22 Juin 2026

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS : Le 06 Juillet 2026

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Le 06 Juillet 2026

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités au Burundi, Ipas Burundi lance cet Appel à proposition pour la fourniture de matériels médicaux aux sites appuyés par IPAS

Toutes les sociétés professionnelles qui répondent aux critères développés dans les spécifications techniques ci-dessous sont invitées à soumissionner.

Il s'agit de fournitures de matériels médicaux désignés dans cet appel d'offres « ADO » sous le nom de « bien », sauf là où le contexte exige plus de précision – devant être utilisés principalement dans les pays en voie de développement.

Lors de ses achats, Ipas accorde une attention particulière au rapport qualité-prix-délai, tout en mettant toujours un accent particulier sur l'obtention d'un service de meilleure qualité essentielle au succès de ses activités. Cet accent signifie que dans ses opérations, elle accorde une très grande priorité à l'assurance qualité. Les fournisseurs des biens sont soigneusement évalués. Cet ADO, sous réserve de ses termes et conditions, sollicite des **offres de sociétés qualifiées**, disposant de stocks disponibles ou dans les meilleurs délais, capables et basées en République du Burundi, afin qu'elles lui fournissent des services professionnels.

PARTIE I : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES

1.0 Instructions

1.1 Généralités

Cette Partie I, "Instructions et procédures", ne sera pas incluse dans une adjudication ou un contrat qui pourrait résulter de cet ADO. Son but est juste d'informer les fournisseurs éventuels.

1.2 Transaction

Ipas invite les fournisseurs éventuels à soumettre leurs offres pour son approvisionnement en **matériels médicaux**

Toutefois, Ipas se réserve le droit unilatéral d'annuler le présent appel d'offres, au cas où elle ne trouverait pas satisfaction.

1.3 Eligibilité

Cet ADO fait l'objet d'une compétition au niveau national et il est ouvert à toutes les sociétés qualifiées **disposant de stock à livrer dans les meilleurs délais**, dans les limites autorisées par les lois en vigueur en République du Burundi et par les instructions auxquelles Ipas se soumet - que les diverses agences officielles d'aide au développement donnent en matière d'achats. Sa disponibilité fera l'objet d'une annonce publique

1.4 Examen de l'ADO

Chaque fournisseur éventuel est tenu personnellement d'examiner soigneusement **toutes** les dispositions contenues dans l'ADO et de s'y conformer entièrement. S'il ne le fait pas, cela sera à ses propres risques et frais. Toutes ambiguïtés ou incohérences manifestes contenues dans l'ADO seront traitées au détriment d'un fournisseur éventuel s'il n'a pas cherché des éclaircissements y relatifs avant la date finale de réception des demandes des renseignements supplémentaires.

1.5 Probité et éthique

Dans ses démarches en matière d'achats, Ipas s'efforce de respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées du domaine. Ipas interdit strictement et ne tolère en aucune façon la corruption ainsi que les pratiques frauduleuses. En soumissionnant à cet ADO, les fournisseurs s'engagent à respecter strictement cette ligne de conduite et à éviter sa violation, qu'elle soit possible ou même en apparence.

1.6 Langue de soumission

Tous les documents soumis en réponse à cet ADO, ainsi que toute la correspondance y relative, seront en français.

1.7 Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant cet ADO et toute(s) offre(s) de retour doivent être soumises électroniquement, être reçu avant ou au plus tard à la date limite publiée et mentionnée dans l'annonce, pour permettre à Ipas de fournir une réponse complète et précise. Ces demandes sont à envoyer par courriel aux adresses suivantes :

Email : buprocurement@ipas.org et ndiuwagaciro@ipas.org au plus tard le 06 Juillet 2026

Ipas n'est pas tenue de considérer ou de répondre aux questions qui n'ont pas été reçues dans le délai fixé.



Boulevard de l'Uprona, Building
WHITESTONE, 4^e Niveau, Bujumbura
BURUNDI,



ndiuwagaciro@ipas.org



+257 64 106 100

2.0 Procédures d'appels d'offres

2.1 Composition de l'ADO

Cet ADO constitue une invitation aux fournisseurs éventuels de soumettre des offres pour les biens disponibles.

2.2 Présentation et tenue des offres

A) Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE et d'une offre FINANCIERE. L'offre administrative et technique, d'une part, et l'offre financière, d'autre part, doivent être présentées dans deux enveloppes séparées sous plis fermés comportant clairement la mention suivante "Offre administrative et technique" et "Offre financière et doivent être clairement détaillées. **Aucune information permettant d'identifier le soumissionnaire ne devra figurer sur l'enveloppe extérieure.**

B) L'enveloppe « Offre administrative et technique » **doit comprendre**, sans s'y limiter, les éléments suivants

:

1. Le questionnaire rempli de l'annexe A de cet ADO ;
2. Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité (Registre de commerce) ;
3. NIF;
4. Les coordonnées bancaires au nom du soumissionnaire ;
5. Une offre technique selon les termes de références de la partie II ;
6. La validité de l'offre est d'au moins **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de dépôt des offres.

Des photocopies de ces pièces doivent être soumises, mais les originaux pourront être sollicités au moment de l'attribution de ce marché. Ces pièces doivent être valables pour **l'année 2026.**

C) L'enveloppe « Offre financière » **doit comprendre** et suivre, sans s'y limiter, les points ci-après :

- Une offre financière proprement dite avec, montants **avec taxes,**
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire au compte de l'entreprise.
- L'offre financière doit être faite pour la livraison des matériels au Burundi
- Les délais de livraisons effectifs et les plus courts, de préférence de biens de stock.

D) Toutes les offres se feront par écrit et en français. Les offres seront signées et datées par un employé autorisé (qui y apposera son nom en caractères d'imprimerie, sa fonction et sa signature) du fournisseur éventuel.

2.3 Traitement des offres

Les offres seront ouvertes à huit clos dans les bureaux d'Ipas à **Bujumbura**

Une fois reçues, les offres seront gardées intactes et en sécurité. Des efforts raisonnables seront faits pour les protéger de la perte, des modifications ou de la divulgation à toute personne non autorisée. Nonobstant ce qui précède, en aucun cas, Ipas n'accepte une quelconque responsabilité devant le soumissionnaire pour une quelconque perte, modification ou divulgation.

1.5 Attribution du marché

Après évaluation et comparaison des offres, Ipas décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenue(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (Leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans Appel ni recours.

Ipas retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

Ipas, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de passer le marché à un ou plusieurs Soumissionnaires en fonction des lots.

Ipas se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du (ou des) soumissionnaire(s) affecté(s) des raisons de sa décision.

QUESTIONNAIRE POUR LE FOURNISSEUR

Fournir toutes les informations demandées et ajouter une feuille séparée en cas de nécessité

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR	
Dénomination légale de la Société :	
Nom complet de la personne contact :	
Titre de la personne contact :	
Adresse complète de la Société :	
Telephone:	
E-mail:	
Website:	
Coordonnées complètes pour la facturation : (si différentes de l'adresse de la Société)	
Secteurs d'activités :	
Date d'établissement au Burundi:	
Nombre d'employés permanents:	
VALIDITE DE L'OFFRE :	
Insérer la durée de validité de l'offre ici :	

(note importante: Ne pas confondre avec délai de livraison. La durée de validité exigée par Ipas est d'au moins 90 jours. Une durée de validité de moins de 90 jours sera rejetée par Ipas)

NUMEROS DE REGISTRE DE COMMERCE ET IDENTIFICATION NATIONALE (joindre documents) :

COORDONNEES BANCAIRES

Banque:

Adresse de la Banque:

Numéro du compte:

Intitulé:

Code SWIFT/ABA :

Merci de décrire brièvement comment les garanties sont honorées pour les biens


Quels sont les types de services après-ventes offerts


Signature:

Date:

Noms:

Fonction ;

 Boulevard de l'Uprona, Building
WHITESTONE, 4^e Niveau, Bujumbura
BURUNDI,

 ndiuwagaciro@ipas.org

 +257 64 106 100

CERTIFICATION ET ENGAGEMENT

Je, **personne physique dont la signature figure ci-dessous**, suis entièrement autorisé(e) à engager l'entreprise et je déclare que tous les renseignements fournis avec cette offre ou dans le cadre de cet appel d'offres sont exacts et véridiques, complets et à jour.

J'autorise Ipas ou ses représentants désignés à conduire toute évaluation utile pour vérifier la validité des informations fournies dans le cadre de cet appel d'offres.

En cas de réception d'un avis de sélection, je m'engage à exécuter le marché. Je reconnais qu'un désistement après l'avis de sélection pourrait conduire à la radiation de ma société de la liste de fournisseurs d'Ipas.

Par ailleurs, je certifie ne recourir à aucun acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ce marché.

Je reconnais qu'en cas de soupçon avéré ou de preuve d'une quelconque pression de nature corruptive ou la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) par le fournisseur à un membre du personnel d'Ipas ou un membre de la commission d'évaluation en vue d'influencer le processus de sélection, Ipas a la faculté de rejeter mon offre dès la survenance des faits ou à partir du moment où Ipas a la certitude des griefs reprochés.

Je reconnais qu'aucun agent d'Ipas ni aucun membre de la commission ne pourrait prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans l'éventualité où je subirais de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé d'Ipas ou membre de la commission, des pressions de nature corruptive, je suis tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du Représentant Pays et/ou le Manager de Programme de Ipas.

SIGNATURE : _____ DATE : _____

NOM ET TIRE (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE) : _____

*** Apposez vos initiales au bas de chaque page de l'offre présentée ***

PROPOSITION FINANCIÈRE

Les montants doivent inclure toutes les taxes exigées par l'Etat Burundais ou sans si vous disposez d'une exonération (Attaché le document d'exonération).

Votre proposition financière doit être faite pour la livraison à Bujumbura

Annexe A : Equipements et Spécifications Techniques

Quantité	Désignation	Spécifications
70	Bassin réinorme métallique inox grande taille	Bassin réinorme en acier inox 25 X 3,9cm 0,5l
40	Godet inox avec support sur roulette	Godet inox a roue type Maran
70	Tambour de stérilisation GF (compatible avec marmite à pression)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tambour rond avec ds bandes coulissantes, pour la stérilisation en autoclave et a l'air sec ✓ Entièrement fabrique en inox ✓ Couvercle et fond presses diameter 240mm hauteur 340mm
40	Potence mobile sur roulette avec 2 ou 4 encoches	Structure en acier rond. *Tige à sérum à 4 crochets. *Châssis en acier avec 4 roues. *Hauteur réglable. Dimensions : Hauteur : 1100 mm à 1900 mm.
40	Tensiomètre électronique	Caractéristiques techniques : - Étendue des mesures : Pouls : 40-170 Battements/min- Précision : Tension artérielle +/-3mmHg. Pouls +/- 5% de la lecture- Mémoire : 2x120 groupes de mesures- Fonction moyenne : moyenne des 3 dernières mesures- Matériel : ABS + écran digital LCD Taille du brassard : 22-40 cm Alimentation : Interne-DC 4.5V (3xAA) / Externe-DC 5V 1A
40	Stéthoscope à simple foyer	Stéthoscope à simple foyer
130	Thermomètre à mercure	Thermomètre à mercure
70	Poubelle pour objet non tranchant	Poubelle pour objet non tranchant, facilement maniable
130	Pinces de Pozzi	Pince de Pozzi métal 24cm - Modèle fin
130	Pinces en cœur	Pince en Coeur, 16 cm a 15,68, Holtex,
70	Pince placentaire ou de Kelly	Pince de Kelly droite
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pince Kocher droite en inox ✓ <u>Longueur</u> : 14, 16 ou 18 cm ✓ <u>Modèle</u> : Droit ✓ <u>Conditionnement</u> : à l'unité

BURUNDI		
130	Speculum toutes tailles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ensemble de trois spéculums vaginaux de type Collins en acier inoxydable 18/10 ✓ Assemblage non démontable Dimensions : 16, 30, 38 mm
40	Hysteromètre	HYSTEROMETRE DE MARTIN, flexible, 30 cm 52-40-32
10	Lampes pour examen gynécologique Goose lamp for gynecological examination	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eclairage halogène, 10.000 lux avec 5 ampoules de recharge par lampe ou Eclairage EED Hauteur réglable Bras flexible, ✓ Piétement pliant chromé sur roulettes Alimentation 220 — 240 V, 50 Hz
70	Ciseau long	Ciseaux mousses droit en inox
70	Plateau de soins	Plateau medical en acier inoxydable type Holtex
70	Ciseau court	Ciseau court inox
40	Pince en crocodile	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pince de type crocodile utilise pour la gynécologie ou la chirurgie vaginale. ✓ Acier inoxydable de haute qualité ✓ Avec mâchoire de forme crocodile avec verouillage

NB : La souscription par lot est autorisée.

Noms :

Société :

Qualité :

Signature

Modèle contrat

CONTRAT D'ACHAT -...../2026

ENTRE :

XXXXX établi au XXXXX, représenté par XXXXX en sa qualité de XXXXXX. Ci-après dénommée « **l'Adjudicataire** » ;

ET :

Ipas, est établi au Boulevard de l'Uprona, Immeuble WHITESTONE, 4^{ème} niveau Bujumbura-BURUNDI représentée par Dr Jean-Claude MULUNDA sa qualité de Représentant Pays ;

Ci-après dénommée « **Ipas** ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article I. Objet du contrat

Suite à l'appel d'offres pour la fourniture des matériels médicaux. Ipas, accepte l'offre de l'adjudicataire pour la fourniture de biens comme suit :

DESIGNATION	QUANTITE

Article II. Durée du contrat

Le présent contrat prend cours à la date de la signature par les deux parties et se prolonge à moins qu'il y soit mis fin en vertu de l'Article VIII de ce contrat, jusqu'à la date d'accomplissement de toutes les obligations contractuelles.

Article III. Obligations générales

Pendant la durée du présent contrat, Ipas acquerra les matériels médicaux présentant des caractéristiques techniques identiques à ceux définis en annexe 1, auprès de l'Adjudicataire. Les prix doivent rester fermes pendant cette période. L'Adjudicataire sera tenu de livrer les quantités requises à la destination finale figurant à l'article V.C. ci-dessous et conformément aux conditions proposées dans son Offre.

Article IV. Dispositions contractuelles

Les documents contractuels sont composés des éléments suivants :

1. Le présent contrat et son annexe ;
2. Tout autre document pouvant préciser, apporter des modifications particulières et/ou significatives lors de la mise en œuvre des activités et ou les coûts à considérer dans le cadre de ce contrat, dûment approuvé par les deux parties par écrit.

Information et assistance :

Ipas fournira à l'Adjudicataire les modalités, cahiers des charges, documentation et renseignements disponibles relatifs à la fourniture de véhicule destinés à être livré au bureau Ipas Bujumbura.

Langue de travail :

Le présent contrat a été rédigé en français, considéré comme "langue de travail". Tout échange de correspondance entre les parties sera rédigé en français.

Article V. Engagement contractuel de la Société A.

Normes de qualité et cahier des charges :

Les biens fournis par l'Adjudicataire rempliront les normes et les cahiers de charges figurant en annexe I et conformément à son offre, et n'auront aucun défaut de fabrication

Ipas se réserve le droit de refuser toute livraison ne remplissant pas ces normes de qualité et tiendra l'adjudicataire responsable du remplacement des quantités non conformes, dans des délais satisfaisants.

B. Modalités de livraison:

La livraison des biens par l'Adjudicataire se tiendra **dans les modalités convenues** à compter de la date de signature du contrat par les deux parties et conformément à l'offre.

Les biens fournis au titre du présent contrat seront livrés au bureau de d'Ipas à Bujumbura,

C. Documentation:

Pour la livraison, l'Adjudicataire présentera les documents ci-après listés à Ipas et en français :

Facture -	Un original
Bordereau de livraison-	Un original

D. Dommages et Intérêts : qualité et livraison :

Lors de l'exécution de ce contrat, Ipas accorde une importance particulière au facteur temps. Passé le délai de livraison dans le bon de commande, le montant des dommages liquidés est fixé à cinq (5) pour cent de la valeur totale des marchandises par semaine de retard, ou le pro rata en quantité non livrée, sans excéder un total de dix (10) pour cent du prix total. L'adjudicataire reconnaît qu'il s'agit d'une évaluation raisonnable des dommages qui ne constitue pas une pénalité.

E. Garantie :

L'Adjudicataire garantit que tous les biens fournis au titre du présent contrat seront conformes aux spécifications techniques et standards mentionnés dans le présent contrat. La garantie sera valable pour une durée **de 2 mois à compter de la date de la dernière réception de la livraison**. Ipas devra notifier l'Adjudicataire, par écrit, dès la découverte de quelque réclamation que ce soit émanant de cette garantie.

L'Adjudicataire garantit en outre que la garantie du fabricant sera honorée pendant que les marchandises sont en République du Burundi. Si le fabricant ne parvient pas à honorer sa garantie de fabrication, l'Adjudicataire réparera ou remplacera rapidement toute défaillance ou dommage à la marchandise (ou une partie), gratuitement, y compris les frais de transport rendu chez l'acheteur. Si cela est raisonnablement faisable ou nécessaire pour une pièce défectueuse à être retournée au fournisseur, l'acheteur devra prendre des dispositions pour qu'elle soit retournée au fournisseur au coût du fournisseur. Lorsque le fournisseur fournit un remplacement d'une pièce défectueuse, et ne peut, à ce moment demander le retour de la pièce défectueuse, aucune responsabilité pour la pièce défectueuse n'incombera à l'acheteur.

Si l'Adjudicataire ne parvient pas à remédier au défaut ou aux dommages dans les 45 jours suivant la réception de l'avis, l'acheteur peut, après en avoir avisé le fournisseur, prendre les mesures correctives nécessaires, aux frais et risques du fournisseur, sans préjudice de tous autres droits que l'acheteur pourrait avoir contre le fournisseur.

F. Qualité des services:

En exécution de ses obligations contractuelles au titre du présent contrat, L'Adjudicataire déploiera ses connaissances, attention et diligence idoine. Elle s'acquittera de ses services conformément aux normes professionnelles et au code déontologique en vigueur.

Articles VI. Rémunération et modalités de paiement

A. Rémunération :

Pour les services de l'Adjudicataire retenu au titre du présent contrat, il sera réglé à l'Adjudicataire la somme de XXXX BIF (Francs burundais ...) décomposé comme suit :

DESIGNATION	RIX UNITAIRE	QUANTITE	RIX TOTAL
	BIF		BIF

B. Paiement à l'adjudicataire:

Conformément à la proposition de coût de l'Adjudicataire, Ipas s'engage à régler à l'Adjudicataire le prix pour les quantités précisées, livrées conformément aux modalités du contrat. Après expédition totale de chaque commande, il sera réglé à l'Adjudicataire dans un délai de 30 jours maximum par virement bancaire à la Banque par Ipas, le montant total de la facture, lorsque les biens seront livrés au bureau d'Ipas à Bujumbura.

Article VII.

Dispositions Générales

Cession:

L'Adjudicataire n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent Contrat - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable d'Ipas. L'intégralité de la fourniture des biens s'en déroule dans l'établissement principal de L'Adjudicataire.

Secret professionnel :

Tous les documents, rapports, devis, données techniques et informations essentiels sont traités confidentiellement et ne sont rendus accessibles à aucun tiers sans l'approbation écrite de l'autre partie.

Seuls les documents, rapports et les informations d'ordre général et non techniques seront mis à la disposition de l'Adjudicataire.

Articles VIII. Résiliation

Dans l'éventualité où les bailleurs de fonds résiliaient le financement de ce projet, Ipas pourra alors, le cas échéant, résilier tout achat ultérieur (ou tout engagement) relevant du contrat avec l'Adjudicataire, sur remise par écrit d'un préavis dont la durée sera fixée selon les circonstances.

Dans l'éventualité où l'une des parties manquait aux modalités et conditions du contrat, l'autre partie pourra, le cas échéant, résilier le présent contrat sur remise par écrit d'un préavis de 3 jours.

Ipas se réserve le droit de résilier le présent contrat sans préavis dans les cas suivants :

- Retard prolongé dans l'exécution de la commande.
- Changements injustifiés des prix unitaires ;
- Tentative ou acte de corruption tels que décrits dans l'article IX du présent contrat.

Sur réception de l'avis de résiliation, les services seront résiliés dès que possible, en bonne et due forme, et tous les produits et plans élaborés à date seront retournés à Ipas.

En cas de force majeure - événements imprévisibles hors du contrôle des deux parties et empêchant l'une des deux parties d'accomplir ses obligations contractées en vertu du présent Contrat - il est convenu que les obligations contractuelles soient suspendues pendant la durée de l'incapacité d'agir causée par une telle situation, à condition que le cas de force majeure ait été signalé à l'autre partie dans les deux semaines après son avènement, et dans la mesure où lesdites obligations sont concernées. Dans ce cas, l'Adjudicataire a droit à une prorogation du Contrat adaptée au retard causé par la force majeure. Si la force majeure persiste pendant plus de quinze (15) jours civils, chaque partie sera en droit de mettre fin au présent Contrat.

Article IX. Corruption et trafic d'influence

Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption à l'obtention du présent marché. En cas de soupçon avéré et ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre

Objet de valeur) à un membre du personnel d'Ipas par l'Adjudicataire en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, Ipas a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où Ipas a la certitude des griefs reprochés à l'agent ;

Aucun agent d'Ipas ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat ;

Dans l'éventualité où l'Adjudicataire (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé d'Ipas, des pressions de nature corruptive, l'Adjudicataire ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès des Responsables d'Ipas ;

En cas de non - dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, Ipas se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis de l'Adjudicataire ;

Dans l'éventualité où il est établi que l'Adjudicataire a exercé des pressions de nature corromptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appel d'offres ou sur les employés d'Ipas en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par Ipas sans préjudice.

Article X. Règlement des litiges

Le présent contrat est soumis au droit congolais. Tout litige qui surviendrait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera réglé à l'amiable.

En cas d'échec de la procédure de règlement à l'amiable, les parties s'en référeront à un arbitre qui sera désigné d'un commun accord. A défaut d'un tel accord, l'arbitre sera désigné par décision de justice. La sentence arbitrale est obligatoire et exécutoire. L'exécution peut être poursuivie même par la justice.

Article XI. Modification ou amendement

Toute modification ou tout amendement au présent contrat fera l'objet d'un avenant écrit signé de deux parties.

Article XII. Avis

Au cas où il était nécessaire, en raison de certaines circonstances, d'apporter des modifications ou des amendements au présent contrat, les parties contractantes en conviendront par écrit. Tout avis, demande et autre communication devant, selon les modalités du présent contrat, être remis ou présentés par les parties, seront effectués par écrit, remis moyennant accusé de réception ou envoyés par télécopie et par envoi postal recommandé, adressés aux parties respectivement comme suit à :

L'Adjudicataire : XXXXXXXX

IPAS BURUNDI, Boulevard de l'Uprona, building WHITESTONE, 4ème Niveau, Bujumbura-BURUNDI

Attn: Dr Jean-Claude MULUNDA

Sur récépissé dudit avis, demande ou autre communication remis par envoi postal recommandé, confirmation de télécopie en retour ou courrier à l'adresse ci-dessus, l'avis sera considéré avoir été reçu de façon probante le dixième jour suivant la date d'envoi.

Fait à Bujumbura, le TBD 2026 en deux originaux dont chaque partie reçoit le sien.

Pour Ipas :

Pour l'adjudicataire :


Nom :

Nom :

Qualité :

Qualité :

 Boulevard de l'Uprona, Building
WHITESTONE, 4ème Niveau, Bujumbura
BURUNDI,

 ndiuwagaciro@ipas.org

 +257 64 106 100

